

Argentré



N° 11
JUN 95

Bulletin Municipal

Journal du
Conseil Municipal

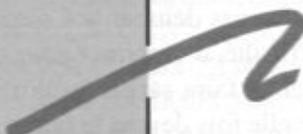
SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 1994

La loi du 15 janvier 1990 a introduit certaines restrictions relatives à la communication des collectivités locales.

Elle interdit notamment toute action ou campagne de promotion des réalisations ou de la gestion de ces collectivités dans les six mois précédant une élection.

C'est ainsi que vous ne retrouverez pas dans cette page l'habituel éditorial signé par Monsieur le Maire qui, par souci de neutralité, a souhaité ne pas l'écrire.

La Rédaction



Réunions du Conseil Municipal

des 5 septembre, 3 octobre, 7
novembre et 5 décembre 1994

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 1994

Elections aux chambres d'agriculture

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la circulaire préfectorale du 19 Août 1994 concernant les Elections de 1995 aux Chambres d'Agriculture.

Il y est notamment précisé que c'est une Commission Communale composée du Maire ou de son représentant, d'un délégué du Préfet et d'un délégué du Conseil Municipal, qui établit les listes.

En conséquence, il y a lieu de mettre en place cette Commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- M. Jean-Baptiste LEVEILLE, adjoint, agriculteur, pour représenter Monsieur le Maire dans cette Commission.
- M. Bernard VANNIER, Conseiller Municipal, agriculteur comme délégué du Conseil Municipal.

Subvention pour la lutte contre la Mucoviscidose

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de s'associer à la Journée Nationale de lutte contre la Mucoviscidose à laquelle les Sapeurs-Pompiers du département participent.

Il vote une subvention de 1 000 F. qui sera prélevée sur le crédit de subventions non affectées inscrit au Budget Primitif 1994.

Pièce de Théâtre

La Commission Culturelle, dans sa réunion du 2 septembre 1994, a donné un avis favorable pour la programmation d'un spectacle "Les Histoires Malicieuses de Monsieur Pouchkine", destiné à tous les publics.

Cette pièce de théâtre bénéficie de l'aide du Conseil Général de la Mayenne à hauteur de 50% du cachet qui est de 8 000 F. L'organisation se fait conjointement avec la commune de Bonchamp.

Zone d'habitation des Marzelles - Acquisition du terrain des Consorts LONGUEVRE

Vu le projet d'aménagement d'une zone d'habitation sur les terrains situés entre l'Allée d'Hauterive et le Chemin Rural dit des Marzelles, considérant que la parcelle, d'une superficie de 37a 30ca, et appartenant aux Consorts LONGUEVRE, est située dans la zone concernée, vu l'engagement de vente des Consorts LONGUEVRE au prix établi sur la base de 22 francs le mètre carré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir des Consorts LONGUEVRE le terrain, moyennant le prix total de 82 060 F., frais en sus, et de disposer de la parcelle à compter du jour de la

signature de l'acte. Il est précisé qu'étant concernée, Mme Marguerite LONGUEVRE s'est retirée.

Zone d'habitation des Marzelles - Acquisition du terrain de Mr et Mme Julien ROYER

Vu le projet d'aménagement d'une zone d'habitation sur les terrains situés entre l'Allée d'Hauterive et le Chemin Rural dit des Marzelles, considérant que la parcelle de terre d'une superficie de 38a 90ca et appartenant à Mr et Mme Julien ROYER, est située dans la zone concernée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir de Mr et Mme Julien ROYER le terrain moyennant un prix établi sur la base de 22 francs le mètre carré, soit un prix total de 85 580 F., frais en sus, et de disposer de la parcelle dès le jour de la vente.

Accueil d'un Allemand par le Comité de Jumelage Argentré-Louvigné

La Présidente du Comité de Jumelage Argentré-Louvigné, dans une lettre du 18 Juillet 1994, a informé les Membres des Conseils Municipaux d'Argentré et Louvigné, de l'accueil d'un jeune Allemand de Babenhausen, Gunther VOGLER, qui effectue son service civil de 15 mois sur les communes d'Argentré et Louvigné. Celui-ci assurera des activités bénévoles pendant cette période. Un logement de la Commune est mis à sa disposition.

Le Comité de Jumelage a décidé d'assurer la nourriture à hauteur de 700 F. par mois (soir + fin de semaine) à compter du 1er septembre 1994 et, à ce titre, sollicite les deux collectivités pour qu'une subvention exceptionnelle lui soit allouée.

Le Conseil Municipal, vu la lettre de la Présidente du Comité de Jumelage d'Argentré-Louvigné, après discussions et vote à bulletin secret, regrette vivement l'engagement pris par le Comité de Jumelage d'Argentré-Louvigné de faire participer la commune d'Argentré aux frais de nourriture du jeune Gunther VOGLER pendant son séjour dans les communes d'Argentré et de Louvigné, sans avoir obtenu son accord préalable. (12 voix contre l'engagement pris par le comité, 4 voix pour, 1 bulletin blanc et 1 abstention).

Décide, pour ne pas déjuger le Comité de Jumelage et le mettre en difficulté, d'entériner pour cette fois la décision prise mais tient à faire savoir qu'il n'acceptera pas d'être mis une nouvelle fois devant le fait accompli.

Vote en conséquence et à titre tout à fait exceptionnel, une subvention de 4 550 F. (350 F. x 13 mois) au Comité de Jumelage Argentré-Louvigné afin de subvenir aux frais de nourriture du jeune allemand.

Cette somme sera prélevée sur les crédits de subventions non affectées au Budget Primitif 1994.

Zone d'habitation des Marzelles

D'une superficie de 2,5 hectares, cette zone qui a fait l'objet d'un schéma d'aménagement, constitue la première phase de l'urbanisation des terrains situés au nord de l'agglomération.

Elle se caractérise par un environnement paysager d'une grande qualité et par un relief très faible.

Deux parcelles de terrain restent à acquérir. Mr. DESCOTTES, maire, fait état des négociations avec les propriétaires de ces terrains qui jugent insuffisantes les propositions de la municipalité ; il explique les raisons d'écart de l'offre de la municipalité et de celle d'un particulier à qui n'incombe pas la mise en place des équipements publics.

Suite à la proposition d'une élue de laisser les propriétaires libres de vendre leurs terrains à quiconque en fixant les règles d'assainissement, il a été rappelé les difficultés rencontrées avec le lotisseur privé du Champ de la Vigne.

Cette proposition remettrait en cause le schéma d'aménagement conçu pour que le site conserve son caractère de verdure avec maintien voire même renforcement de la trame végétale. Par quinze oui, un non et un blanc, le conseil a donné son accord aux propositions faites par le maire en vue de la négociation avec les propriétaires concernés.

Réhabilitation des 6 pavillons de la Gendarmerie

Les travaux de réhabilitation des 6 pavillons de la Gendarmerie comprenant l'isolation thermique par l'extérieur, le renforcement de l'isolation des combles, la réfection complète de l'électricité, la réorganisation partielle de l'intérieur et la création d'une chambre au rez-de-chaussée, fait l'objet d'un appel d'offres en juillet. La commission a décidé de passer des marchés avec les entreprises suivantes, décision entérinée par le conseil municipal :

Lot n°1 : Maçonnerie et Démolition HEUDE (Laval) 128 307 F.

Lot n°2 : Cloisons et Menuiseries intérieures MEIGNAN (St Fort) 63 294,13 F.

Lot n°3 : Electricité ISOLEC (Laval) 95 354 F.

Lot n°4 : Plomberie, Chauffage et VMC BRUNEAU-RENOU (Laval) 97 824,60 F.

Lot n°5 : Peinture, Tapisseries et Revêtements Sols GÉRAULT (Laval) 134 684,78 F.

Lot n°6 : Menuiseries extérieures PVC BONDIS (Vitré) 151 363,23 F.

Lot n°7 : Isolation par l'extérieur GÉRAULT (Laval) 252 849,60 F.

Lot n°8 : Fermetures extérieures MAINE PLASTIQUES (Ambrières) 22 941,98 F.

Lot n°9 : Isolation thermique des combles EXTHA (Méral) 20 000 F.

soit un coût total de 975 619,32 F.

Ces travaux bénéficient d'une subvention de l'Etat au titre de la PALULOS à hauteur de 128 000 F. et d'une subvention dans le cadre du Contrat Régional de Développement (CRD) de 210 000 F. Le reste du montant est financé par des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Bail à réhabilitation

Dans le cadre de sa politique d'insertion par le logement, le conseil a décidé de mettre à la disposition de la SA d'HLM de Laval, un ensemble d'immeubles dont la commune est propriétaire, afin d'y réaliser les travaux nécessaires à leur location, à savoir :

- 3 maisons - 6, 10 et 12 rue du Maine,

- 1 maison - rue de Beausoleil,

- Le hall de l'ancienne gare, 4, rue des rochers.

Il opte pour la formule du bail à réhabilitation.

(Nota : voir suite dans la séance du 7/11/94)

Baignade au plan d'eau

Le conseil a pris connaissance de l'arrêté municipal du 27 juillet 1994 interdisant la baignade au plan d'eau et du rapport de la commission de sécurité suite à une visite du 10 août 1994.

Cette commission a émis un avis défavorable à la baignade attendu que la surveillance n'était pas assurée par une personne titulaire du diplôme de maître nageur sauveteur et de l'absence d'un poste de sécurité.

En cas de maintien de la baignade l'été prochain, des dispositions devront être prises en temps opportun et en accord avec les services de sécurité.

Nota : Pour l'été 1995, il a été décidé de maintenir l'interdiction de baignade. Les coûts générés par les nouvelles mesures de sécurité étant trop élevés.

Désordres techniques à l'église

SOCOTEC est chargé de fournir un rapport sur les causes de l'écartement d'un pignon à l'intérieur de l'église et d'une lézarde d'un pilier extérieur.

Travaux de couverture

Le Conseil Municipal donne son accord sur les devis de M. MOREAU, couvreur à Louverné, pour la réfection des gouttières sur la maison d'habitation de l'ancienne gare et sur la salle du Club du 3ème Age et de la Musique. Travaux estimés à 16 000 F.

Contrat Emploi-Solidarité

Un contrat emploi-solidarité est proposé à la bibliothèque de l'école Cousteau pour une durée de 6 mois pendant l'année scolaire 1994/1995 et la même durée pour l'année scolaire 1995/1996.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 1994

Lotissement communal

"Les Hameaux du Palis" - Lot n°18

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le lotissement communal "Les Hameaux du Palis" a été approuvé par arrêté préfectoral du 10 décembre 1986.

Compte tenu de la topographie du lot n°18, il y aurait lieu de modifier le périmètre constructible et d'implanter la maison d'habitation à 3 mètres au lieu de 5 mètres de la limite séparative conformément au plan modificatif établi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification du lotissement conformément au plan de masse modificatif concernant le lot n°18.

Le pavillon à construire sur ce lot pourra dépasser la limite sud-est du périmètre constructible tout en restant à 3 mètres minimum du lot n°17.

Demande de la Société PINAULT,

"La Vionnière" BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier de demande d'autorisation d'exploiter un atelier de traitement de bois et matériaux dérivés, avec dépôt de matières plastiques, présentée par la Société PINAULT, lieu-dit "La Vionnière" à Bonchamp-lès-Laval, et qui fait l'objet d'une enquête publique du 19 septembre au 19 octobre 1994 inclus sur la commune de Bonchamp-lès-Laval.

Monsieur TRIQUET, Maire-Adjoint, s'est rendu sur les lieux et a constaté que toutes les mesures avaient été prises pour la protection des eaux et de l'environnement, la lutte contre l'incendie, etc...

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de la Société PINAULT, après avoir entendu Monsieur TRIQUET et en avoir délibéré, attendu que ce projet n'appelle pas d'observations particulières, émet un avis favorable au projet présenté.

Contrat d'aménagement du temps de l'enfant

Dans le cadre du Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant (C.A.T.E.), une Association Intercommunale d'Argentré, La Chapelle-Anthenaise, Louverné et Louvigné s'est créée pour la gestion des activités sportives, culturelles et scientifiques des enfants des écoles et des communes concernées.

Sur le projet C.A.T.E. Argentré/Louvigné, la Direction Départementale Jeunesse et Sports a déjà versé à la Commune d'Argentré une somme de 24 500 F. au titre de sa participation et versera le solde de 10 500 F. avant la fin d'année.

La participation des communes a été fixée d'un commun accord entre les communes à 50 F. par élève, soit pour

Argentré :

140 élèves élémentaires x 50 F. = 7 000 F. } 10 450 F.
69 élèves maternelles x 50 F. = 3 450 F. }

Le Conseil Municipal, s'engage à reverser à cette Association les subventions de la D.D.J.S. perçues ou à percevoir par la Commune pour un montant de 35 000 F. (24 500 F. + 10 500 F.)

Attribue à l'Association une subvention de 50 F. par élève soit la somme de 10 450 F.

Zone d'habitation des Marzelles

Les éléments déterminants du site a conduit la Municipalité à réaliser le projet de la zone d'habitation des Marzelles articulé autour des points forts suivants :

- la préservation du chemin creux dans son intégralité est rendue possible par la création d'un accès unique au lotissement et par la mise en place d'une voie de desserte interne indépendante du chemin creux.
- le maintien voire le renforcement de la trame végétale du site.

Le découpage des parcelles et le tracé de la voirie tiennent compte de la qualité des haies et des arbres du site. Ces haies et arbres sont soit inclus dans l'espace public soit situés en limite de parcelle, ceci afin d'assurer au mieux leur pérennité.

Le projet prévoit également un renforcement des plantations existantes en limite de parcelle ou dans les espaces publics : haies bocagères séparatives, charmille devant les parcelles. Le cheminement piéton est prévu en stabilisé.

Les constructions seront sans sous-sol, avec accès au niveau du terrain naturel.

Commission de la Voirie

La commission a proposé l'achat d'une barre de coupe rotative afin de faucher plus souvent les accotements des voies communales pour des raisons de sécurité.

Contrat de balayage

Le Conseil confirme son accord de principe du 28 mars 1994 pour confier à la Société LEUDIÈRE PRESTATION de SERVICE les travaux de balayage de la voirie et approuve le contrat conclu pour une durée de 15 mois à compter du 4 octobre.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1994

Lotissement "Les Hameaux du Palis"

Prix de vente du lot n°18

Vu sa délibération du 10 juillet 1989 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement communal "Les Hameaux du Palis", vu sa délibération du 2 mars 1992 déterminant le nouveau prix de vente hors taxes des parcelles du dit lotissement, vu ses décisions des 9 novembre 1993 et 7 mai 1994 de baisser le prix du terrain à bâtir, le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix de vente du lot n°18 de 750m² à 60 000 F. hors taxes. A ce prix s'ajoutent les frais de bornage s'élevant à 2 026,50 F.

Aménagement d'immeubles à usage locatif

La SA d'HLM de Laval, dans une lettre en date du 15 octobre 1994, précise que l'étude du financement des travaux d'aménagement des 3 immeubles que la commune souhaite lui confier, fait apparaître que "le bail à réhabilitation" prévu n'est pas l'outil approprié à la situation.

Ce mode de financement, en effet, calqué sur les subventions PALULOS, ne convient que pour des investissements inférieurs à 180 000 F. par logement. Or, le coût d'aménagement de chaque logement est supérieur à 200 000 F.

En conséquence, la SA HLM propose de retenir la formule du bail emphytéotique sur 45 ans pour les immeubles suivants :

- 1) - Ancien Hall de Gare - 4, rue des Rochers
 - réalisation d'un type III
 - financement PLA
 - investissement maximum : 240 000 F.
- 2) - Immeuble - 1, rue de Beausoleil
 - aménagement d'un T 6
 - financement PLA Insertion
 - investissement maximum : 390 000 F.
- 3) - Immeuble - 6, 10 et 12, rue du Maine
 - aménagement de 3 logements (2 T3 et 1 T4)
 - financement mixte : 1 PLA Insertion et 2 PLA
 - investissement maximum : 630 000 F.

Le Conseil est invité à se prononcer sur cette nouvelle proposition de la SA HLM.

Vu sa délibération du 7 mai 1994, visée par le Préfet de la Mayenne le 7 juin 1994, vu l'intérêt pour la commune de faire procéder à la réhabilitation de ces 3 immeubles en très mauvais état (deux étant situés en centre bourg), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de donner un accord de principe sur les projets de réhabilitation des trois immeubles pour lesquels un bail emphytéotique sur 45 ans serait conclu avec la SA HLM de Laval.

Aliénation d'une section de chemin rural

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mr Michel GOMBAULT, demeurant à Argentré, "Le Bois Prieur", a demandé l'acquisition d'une section de chemin rural n°9 dit de la Touche Salée, considérant que cette section de chemin n'est plus d'aucune utilité, sous réserve de l'abandon de l'exercice du droit de péremption auquel peuvent prétendre en la situation actuelle deux propriétaires riverains de la section de chemin à aliéner, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'aliénation, après enquête règlementaire, de cette section de chemin au profit de Mr Michel GOMBAULT, futur propriétaire riverain acquéreur, au prix de 1,50 F le mètre carré.

Fissuration sur l'église

Suite au problème de fissuration sur l'église (partie nord), SOCOTEC interviendra pour vérifier la solidité du mur pignon nord, analyser l'état de conservation de la charpente contiguë au pignon et contrôler son ancrage. Ce bureau de contrôle aura à définir l'origine de l'écartement du plafond par rapport au mur. Montant des honoraires : 2 965 F. TTC.

Zone d'habitation des Marzelles

La maîtrise d'œuvre de cette zone est confié au cabinet Roland HOUDIARD qui se charge de consulter les différents partenaires :

- DDAF pour l'eau et l'assainissement,
- SDEGM pour l'électrification,
- EDF,
- FRANCE TÉLÉCOM.

Eclairage public dans le centre bourg

L'éclairage permet une meilleure prévention de la délinquance et la diminution du sentiment d'insécurité. A la demande de la Municipalité, les services d'électrification de la DDE ont procédé à deux études d'éclairage public, l'une portant sur la mise en permanent de lanternes, l'autre concernant la mise en place d'un système de variation de puissance permettant la baisse du niveau d'éclairement et celle de la consommation.

Compte tenu du coût de l'investissement pour la variation de puissance, 37 000 F. HT, cette solution n'a pas été retenue. Par contre, vu l'étude comparative des coûts d'exploitation pour 20 lanternes (Rue du Maine, Place de l'Église et Rue des Sports), il a été opté pour le fonctionnement en permanent des lanternes. Dans un premier temps, l'éclairage fonctionnera jusqu'à 2 heures du matin et l'allumage s'effectuera dès 6 heures.

Subvention à l'O.G.E.C.

Le Conseil Municipal a décidé de subventionner sur 5 ans les travaux estimés à 68 690,77 F. concernant les façades et le doublage intérieur de l'accueil ainsi que la façade de la Maternelle.

Compte tenu des engagements en cours (intérêts sur prêts goudronnage de la cour et participation à la réfection de classe préfabriquée) d'une part et des contraintes budgétaires d'autre part, cette participation se fera selon l'échéancier suivant :

- en 1995.....	7 000 Frs
- en 1996.....	8 000 Frs
- en 1997.....	10 000 Frs
- en 1998.....	20 000 Frs
- en 1999.....	20 000 Frs

La décision du Conseil Municipal est enfin subordonnée à la réalisation effective des travaux.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1994

Demande de subvention pour plantation

Vu les travaux d'aménagement d'un passage-piétons en bordure de la Rue du Bocage, comportant notamment la fourniture de plantation arbustive et la mise en place de bâches, attendu que la commune pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Général de 50% pour une dépense subventionnable de 8 000 F. soit un montant de 4 000 F. pour des plantations ornementales, le Conseil Municipal sollicite la subvention départementale pour les plantations prévues dans la Rue du Bocage et charge Monsieur le Maire de demander un devis à un pépiniériste ou au Bureau d'Etudes BOSC-PICOT de TIERCE (Maine-et-Loire).

Réorganisation des services d'incendie et de secours

Après avoir étudié le dossier relatif à la réorganisation des Services d'Incendie et de Secours, adopté par la Commission Administrative du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans sa séance du 29 juin 1994 et par le Conseil Général dans sa séance du 7 novembre 1994, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la dissolution du Centre de Première Intervention d'Argentré en vue de son intégration au Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de la Mayenne et donne son accord de principe sur la mise à disposition des personnels, des matériels et des locaux au Service Départemental d'Incendie et de Secours, étant entendu que les modalités de cette mise à disposition seront arrêtées par voie de convention.

Mise en non-valeur de produits irrecouvrables

Le Chef de Poste de la Trésorerie de Laval-Banlieue, Receveur de la Commune d'Argentré, ne peut recouvrer les titres émis en 1990 et 1991 au nom de la SARL U.M.P. 53, Zone Artisanale de la Carie à Argentré.

Il s'agit d'une somme de 22 343,72 F. correspondant aux loyers de l'atelier-relais n°1 que cette Société occupait et qu'elle n'a jamais réglée et qui ne pourra l'être maintenant compte tenu que le Tribunal de Commerce de Laval a prononcé la liquidation judiciaire des biens avec clôture pour insuffisance d'actifs.

Dès lors, il vous est demandé d'admettre en non valeur les loyers de la Société U.M.P. 53 représentant un montant de 22 343,72 F. pour les motifs invoqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, admet en non valeur les produits irrecouvrables de la SARL U.M.P. 53 pour un montant de 22 343,72 F. et vote par autorisation spéciale un crédit de cette même somme pour la prise en charge de cette dépense, ce crédit sera prélevé sur les fonds disponibles de la section de fonctionnement de l'exercice 1994.

Communauté de Communes du Pays de Laval Adhésion de la Commune de Montflours Modification des statuts

Le Maire fait savoir aux Membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 29 septembre 1994, le Conseil Municipal de Montflours a confirmé sa volonté d'adhérer à la Communauté de Communes du Pays de Laval à compter du 1^{er} janvier 1995.

Conformément au Code des Communes, la commune de Montflours peut être admise avec le consentement du Conseil Communautaire et non opposition de la majorité des Conseils Municipaux des communes membres.

Cette adhésion, si elle est acceptée, emporte modification des statuts de la Communauté de Communes puisqu'elle affecte le nombre et la répartition des sièges au Conseil Communautaire.

Il propose en conséquence, au Conseil Municipal de se prononcer sur l'intégration de la Commune de Montflours au sein de la Communauté de Communes du Pays de Laval et sur les réformes statutaires qui en découlent.

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'adhésion de la commune de Montflours au sein de la Communauté de Communes du Pays de Laval, à compter du 1^{er} janvier 1995 et d'adopter les modifications statutaires liées à l'intégration de Montflours, prévues dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Communauté de Communes du Pays de Laval Constitution d'une Commission Locale d'Évaluation des Transferts

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 23 juin 1994, le Conseil Communautaire a décidé d'opter pour la taxe Professionnelle unique.

Suite à cette décision et conformément à l'article 94 de la loi du 6 février 1992, une Commission Locale d'Évaluation des Transferts doit être mise en place.

Celle-ci doit être composée d'au moins un représentant du Conseil Municipal de chacune des communes membres.

La mission de cette commission consiste à évaluer le montant des charges nettes transférées entre la Communauté de Communes et les communes membres. Cette évaluation sert ensuite de base pour le calcul des attributions de compensation dues à chaque commune, au titre des retours de taxe professionnelle.

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts ne dispose que d'un simple pouvoir de proposition. Pour être effectives, les évaluations ainsi opérées doivent être approuvées par les Conseils Municipaux selon les règles de majorité qualifiée qui prévalent en matière de création de la structure.

Elle est appelée à jouer un rôle permanent dans la mesure où des transferts ultérieurs de compétences se produisent. Pour mémoire, il est rappelé que le Conseil Communautaire avait désigné comme membres de la Commission chargée de travailler sur les transferts après la création de la Communauté de Communes, les 19 Adjointes aux Finances des communes membres (ou toute personne en faisant fonction).

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts, le Conseil Municipal désigne Monsieur Christian LEFORT, Adjoint aux Finances, représentant la Commune d'Argentré pour participer aux travaux de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts.

Stage d'un Agent Territorial

Le Conseil Municipal autorise Mme LE PECULIER Yvette, agent d'entretien à la Commune d'Argentré (Mayenne) à suivre une Session d'Approfondissement "Petite Enfance-Marionnettes" du 13 au 18 février 1995 à La Pommeraye (Maine-et-Loire).

Le coût de la session, organisée par Fédération Départementale de Familles Rurales du Maine-et-Loire, est de 1 730 F.

Programme local de l'Habitat

Le Maire informe le Conseil qu'un programme de construction de logements locatifs pourrait être étudié. La Commune dispose à cet effet d'un terrain proche du centre bourg pour cette opération. Affaire à suivre...

Atelier-Relais n°2

L'atelier-Relais n°2 laissé vacant le 30 septembre 1994 par l'Entreprise Négoce et Industrie est mis à la disposition de la Société Techni-Industrie de Bonchamp-lès-Laval. Un crédit bail à effet du 1.11.94 d'une durée de 15 ans est passée avec cette société par la Communauté de Communes laquelle prendra en charge les travaux d'isolation et de chauffage.

Aménagement d'un terrain de tennis Dossier de subvention

Vu la demande de l'Union Sportive Argentréenne et le rapport de la Commission des Sports, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'aménagement d'un terrain de Tennis, rue des Rochers, confie la Maîtrise d'Œuvre à la Direction Départementale de l'Équipement et sollicite près du Conseil Général une subvention au taux maximum pour ces travaux dans le cadre des équipements sportifs et socio-éducatifs.

La vie des associations



Familles rurales

Bientôt l'été, Familles Rurales vous propose à nouveau :

- le rallye pédestre en juin,
- le Centre de Loisirs en juillet,
- les bases de loisirs en juillet et août.

Comme l'an passé, le Centre de Loisirs se déroulera à l'école J.- Y. COUSTEAU.

Pour tous renseignements s'adresser à :

J.- L. DUCHENE - ☎ 43 37 32 19

N. LABILLE - ☎ 43 37 32 60

L. DEUIL - ☎ 43 37 37 35

L'Association fêtera ses 30 ans d'existence le 11 juin, lors du Rallye pédestre. Nous vous invitons tous, petits et grands, à venir nombreux découvrir en famille nos sentiers pédestres.

Si vous avez envie de prendre part à la préparation, vous pouvez appeler :

N. DUPUIS - ☎ 43 37 39 29

N. LABILLE - ☎ 43 37 32 60

Les Bases de Loisirs de Daon, Saulges, "La Rincerie", accessibles aux jeunes de 10 à 16 ans leur offrent la possibilité de s'initier selon le lieu au canoë-kayak, à l'escalade, à la voile, etc... Ces séjours d'une semaine donnent droit aux bons vacances. ☎ 43 37 38 67.

La gymnastique, le Yoga, le patchwork continuent jusqu'à fin juin et reprendront mi-septembre.

Prochaine activité en après-midi : un petit banc tapissier ; responsable G. FOURNIER - ☎ 43 37 37 91.

La sortie de Pâques : prévue à Paris à l'occasion du centenaire du cinéma, nous avons dû annuler le voyage, n'ayant pas eu suffisamment de participants. Qu'on se le dise, nous proposerons autre chose l'année prochaine.

Quelques services en place qui ne demandent qu'à se développer :

- Baby-sitting,
- Aide à la lecture - ☎ 43 37 33 48
- Accueil (spontané et momentané) d'enfants malades ou non.

Si vous avez un peu de temps, si vous aimez les enfants et faire plaisir, contactez-nous au 43 37 38 67.

**La Présidente
J. GUIBERT**

Comité de Jumelage Argentré/Louvigné - Babenhausen

Les 28, 29 et 30 avril derniers, Argentré et Louvigné étaient pavoisées et fleuries pour accueillir leurs hôtes de Babenhausen, 152 au total, pour leur deuxième séjour officiel en Mayenne. Des journées simples et familiales, où une large place a été donnée au sport et à la musique.

Tout a commencé, pour certains, par une visite guidée de Paris le vendredi avec des points forts : l'incontournable Tour Eiffel, la Place du Tertre et le Sacré Cœur d'où nous avons une vue superbe sur la capitale. La découverte d'autres monuments, ou lieux historiques, tels que Notre-Dame, le Louvre, la Concorde, les Champs-Élysées, l'Arc de Triomphe et la Grande Arche de la Défense, n'a pu se faire qu'en car, juste un avant goût pour donner envie de revenir !



Pour les cérémonies du samedi, 400 personnes se sont retrouvées à la salle des loisirs de Louvigné décorée aux couleurs souabes et mayennaises, en présence de Monsieur HUBER, troisième maire de Babenhausen, de Monsieur MERK, maire de d'Obershenek, de Monsieur ROGER, secrétaire du Comité de Jumelage de Babenhausen, de Monsieur HOUDOUIN, Conseiller général, de Monsieur DESCOTTES, maire d'Argentré, de Monsieur LANDELLE, maire de Louvigné et de Monsieur ROLLAND du Comité Souabe-Mayenne. Colette LE GALLIOT, Présidente du Comité de Jumelage, avait tenu à accueillir les Babenhausenois dans leur langue, Günther VOGLER, bien connu maintenant à Argentré et Louvigné, étant chargé de traduire le message en français ! Celui-ci avait pour conclusion une phrase écrite par Elie WIESEL, Prix Nobel de la Paix :

"La Paix n'est pas un cadeau que Dieu fait aux hommes ; la Paix est un cadeau que les hommes se font à eux-mêmes."

et proposait de *"profiter ensemble de ce cadeau que nous nous offrons mutuellement et de fêter 50 années de paix."*

Pour symboliser la Paix et la Liberté, le Comité avait demandé à Messieurs MARIENNE et DENIS de Louvigné de procéder à un envol de pigeons. Pour clore cette cérémonie officielle, le tableau "Musique en Folie" d'un artiste amateur d'Argentré, Monsieur J. BLIN, a été remis au représentant de Babenhausen.



Après un rapide repas dans les familles d'accueil, tout le monde s'est retrouvé au terrain de sports d'Argentré. En effet, les équipes de football et tennis de table du TSV Babenhausen, de l'US Argentré et de l'AS Louvigné se sont rencontrées amicalement dans un excellent esprit sportif. Pas de gagnant ni de perdant, l'essentiel n'est-il pas dans la participation et dans les liens qui se tissent lors de ces échanges ?

Les moins sportifs, catégories hommes, femmes et enfants, se sont rencontrés quant à eux au tir à la corde et pour la course "spéciale skis", de quoi amuser tous les spectateurs !

Cet après-midi sportif a été animé par les musiciens de l'Ecole de Musique Argentré-Bonchamp et ceux de la Musikkappelle de Babenhausen-Klosterbeuren. Sans nul doute, ce sont toujours les cors des Alpes qui emportent le plus vif succès.

La journée s'est ensuite prolongée par un repas commun et une soirée dansante où l'ambiance n'a jamais faibli !

Le dimanche, après la messe dite par le père CHARDON, curé de la paroisse, au cours de laquelle chantait la Liedertafel de Babenhausen, nous avons pu écouter à nouveau des aubades données par l'Ecole de Musique d'Argentré-Bonchamp sur la place de l'Eglise. Ensuite, certains ont visité Laval, surtout le vieux Laval, d'autres ont préféré rester goûter les mets et les vins français !

Un merveilleux concert donné à l'Eglise d'Argentré clôturait ce week-end de fête. La chorale Argentré-Bonchamp, dirigée par Christophe TURCANT, a ouvert la soirée avec un chant de M. FRANCK "Viens chanter avec nous" et clos son programme avec une composition

de E. DANIEL "Tournent les jours". Le concert s'est poursuivi avec la participation de la Musikkappelle de Klosterbeuren, village voisin de Babenhausen. L'orchestre dirigé par L. MULLER, a entre autre interprété un morceau de l'Ave Maria de GOUNOD. La Liedertafel, placée sous la direction de Luise KALISCHEK, a proposé deux vieilles chansons populaires allemandes, suivies de deux chansons d'amour et d'une chanson moderne. Le public particulièrement enchanté a applaudi debout ces prestations. Et le chant final interprété en français par les deux chorales porte un titre qui reflète particulièrement bien l'atmosphère de ces journées : "On a le cœur qui bat", celui d'Allemands et de Français parfaitement à l'unisson.

Mais l'heure de l'au-revoir a rapidement sonné ; un buffet campagnard pour tous et il fallait reprendre la route à minuit ! Cette dernière soirée a été empreinte de beaucoup d'émotion, surtout lorsque les familles d'accueil ont remis un brun de muguet aux familles allemandes et plus encore lorsque de chaleureux remerciements ont été adressés à Günther VOGLER pour sa très forte implication personnelle dans tous les échanges que nous avons avec Babenhausen.

Ces journées ont été vécues en parfaite harmonie, découvrant des amitiés de plus en plus profondes, tissant des liens très étroits. Mais la raison essentielle de cette réussite est simple : c'est grâce à l'effort de tous que nous pouvons poursuivre cette marche commune et nous ne remercierons jamais assez toutes celles et tous ceux qui nous ont aidés : qu'il s'agisse des familles d'accueil qui se sont manifestées en très grand nombre dès que notre appel a été lancé (et que nous n'avons pas pu hélas toutes satisfaire), des personnes en cuisine ou en plonge, des municipalités, associations sportives, Club du 3è Age, Associations de Jeunes, Comité d'Animation et autres bénévoles, et ce, des deux côtés de la Nationale ! Les membres du Comité de Jumelage ont travaillé en toute sérénité et franchise avec ces associations et c'est bien là un facteur essentiel au succès. Merci sincèrement à toutes et à tous !

Et maintenant ? Des projets, bien sûr !

Récemment, les Pompiers sont partis le week-end des 20/21 mai. Ensuite, un camp ouvert aux jeunes de 12/15 ans ira s'installer à Babenhausen dans la deuxième quinzaine d'août (probablement du 12 au 26 août, mais ces dates restent à confirmer).

En prévision également, un échange de pongistes et il n'est pas impossible qu'une équipe de cyclos rallie Babenhausen à vélo.

Et nous pensons d'ores et déjà à notre déplacement prévu dans deux ans, mais nous ne prenons pas d'inscriptions dans l'immédiat !!

Pour l'instant, notre prochain rendez-vous est fixé au 02 décembre 1995 à la salle polyvalente d'Argentré pour notre soirée POT AU FEU. A bientôt !

Association des amis de la Musique d'Argentré-Bonchamp

Cette année scolaire 1994-1995 sera marquée par la mise en place de 2 nouvelles structures au sein de notre Ecole de Musique : l'Orchestre Junior et l'Atelier Jazz.

Ces 2 formations ont été créées pour répondre encore mieux aux besoins des élèves, en particulier des plus jeunes, et de ceux qui atteignent une plus grande maturité.

L'Orchestre Junior se compose de jeunes élèves ayant débuté la pratique de leur instrument depuis un ou deux ans et souhaitant s'initier à la musique d'ensemble. Sous la baguette de Christophe TURCANT, ils découvrent les joies d'un travail en commun, où ils développent leurs qualités d'attention, d'écoute des autres, de respect des consignes, de rigueur et de régularité. A deux reprises, lors des concerts du 9 décembre 94 et du 31 mars 95, ils se sont produits devant un public fort enthousiaste qui a su, grâce à ses applaudissements, les encourager à poursuivre cette belle expérience...



Quant à l'Atelier Jazz, animé par Yoann LEFEVRE, il regroupe une quinzaine d'élèves ayant déjà une bonne pratique instrumentale et désireux de découvrir ou d'approfondir un autre style de musique.

Pratique collective, improvisation, écoute, histoire et connaissance du jazz sont au programme de cet atelier qui fit sa première apparition en public lors du concert du 31 mars 95 à Bonchamp et qui remporta un vif succès, si l'on se réfère aux chaleureux applaudissements qui ponctuèrent son passage !...

Accueil de nos amis de la Liedertafel de Babenhausen
Lors du jumelage des 28-29 et 30 avril, une trentaine de choristes de l'ensemble vocal "Liedertafel de Babenhausen nous ont fait l'amitié de leur visite. En plus



des manifestations traditionnelles du jumelage (visites, repas en commun, soirée dansante, etc...), ils avaient mis à leur programme de studieuses répétitions sous la baguette vigilante de Mme Luise KALISCHEK !... Et cela, afin d'offrir à un public ravi un concert de grande qualité qui se termina dans l'émotion d'un chant français interprété en commun par les deux chorales, celle d'Argentré et celle de Babenhausen : "On a le cœur qui bat !...". Moment intense qui restera pour tous les choristes un temps fort de ce jumelage 95...



FETE DE LA MUSIQUE

Mardi 20 Juin 1995

En soirée, Plan d'Eau d'Argentré

N'hésitez pas ! Si vous jouez d'un instrument, seul ou en groupe, venez nous rejoindre ! Cette soirée est ouverte à tous... Faites vous connaître auprès des responsables de l'Ecole de Musique ou de l'Association des Amis de la Musique.

U.S. ARGENTRÉ

Je commencerai par remercier les membres des différentes associations, qui ont permis la fabrication en un temps record de 7 travées métalliques qui serviront lors des manifestations de plein air.

Ce qui fut le plus remarquable, c'est sans doute l'entrain et l'esprit d'équipe de tous, ce qui démontre bien qu'au-delà des préoccupations spécifiques à chaque association, quand une tâche urgente collective est à accomplir, les ressources humaines sont bien présentes dans notre commune et ce constat fait particulièrement chaud au cœur. MERCI ENCORE.

Une bonne nouvelle : la mise en place pour fin juillet d'un cours extérieur de tennis qui permettra enfin aux habitants désireux de ne pratiquer ce sport que de façon ludique, de se divertir en plein air (aux beaux jours !). Ce terrain se situera près de l'ancienne gare, et s'intégrera ainsi parfaitement à l'aire sportive.

Un peu de patience pour les amateurs de pétanque : pour des raisons budgétaires, la construction du terrain de pétanque au plan d'eau, avec l'apparition d'une section pétanque loisir au sein de l'U.S. Argentré a été différée dans l'attente du prochain exercice. Cependant, le caractère social et fédérateur de ce projet a séduit notre municipalité et je ne doute pas que l'impossible sera fait pour que ce projet soit mené à terme. Que les habitants intéressés ne se démobilisent pas : cette démarche ne peut qu'aboutir.

Je terminerai en vous souhaitant à tous une bonne fin de saison sportive.

Le Président de l'U.S. Argentré

BASKET :
Président : FOUGÈRE Isabelle
9 rue du Vallon
TÉL. 43 37 31 87

BICROSS :
Président : LEGRAND Michel
La Croix Picard
TÉL. 43 37 31 63

FOOTBALL :
Président : COUSIN Bertrand
9 rue de Bellevue
TÉL. 43 37 34 13

GYMNASTIQUE :
Président : DRUET Sylvie
Le Champ de la Vigne
TÉL. 43 37 33 60

UNION SPORTIVE

Président :

DUPUIS Jean-Marc
Maritourne
Tél. 43 37 39 29
Section Tennis

Secrétaire :

DRUET Sylvie
Section Gymnastique

Trésorier :

MOUSSAY Jean-Yves
Section Tennis

TENNIS DE TABLE :
Président : DAVOUST Marcel
Le Champ de la Vigne
TÉL. 43 37 35 85

VOLLEY :
Président : DESNOS Jacques
Chemin des Rochers
TÉL. 43 37 38 68

TENNIS :
Président : FROISSARD Noël
La Huberdière
TÉL. 43 02 23 78

Section Tennis de Table

La saison 1994/1995 se termine sur de bons résultats pour les 31 pongistes.

Cette saison, nous avons disputé diverses compétitions :

- Championnat par équipes,
- Coupe de la Mayenne,
- Championnat individuel en Cadets et Juniors
- Inter-Clubs Minimes, Cadets et juniors.

Depuis 2 saisons, en association avec Bonchamp, un entraîneur diplômé assure un entraînement sérieux et intensif tous les mercredis soirs. Il n'y a pas de secret : l'assiduité de nos 8 joueurs explique les bons résultats.

Les classements à l'issue de la saison 94/95 :

D3 : 3^{ème}

D4 A : 3^{ème}

D4 B : 1^{ère} - Cette équipe monte en D3. Elle termine le championnat avec 8 points d'avance sans aucune défaite.

D5 : 5^{ème}

Dans le cadre des échanges avec Babenhausen, le samedi après-midi 29 avril, nous avons disputé des matches avec nos homologues allemands. Nous sommes invités à nous rendre en Allemagne pour la revanche.

Maintenant, place à la saison prochaine qui arrive très vite. Une réflexion est engagée en ce qui concerne l'engagement d'une équipe en promotion D1 car le problème est de savoir où nous pourrions jouer le dimanche matin.

Nous remercions nos nouveaux sponsors : Gilbert LEBOURDAIS (Signal Soc) et Martine MEHEUX (Bar) qui, le 3 janvier 1995, comme cadeaux de bonne année, nous ont équipé en shorts et maillots.

Ami pongiste, si le Ping Pong vous plaît, contactez dès maintenant Marcel DAVOUST (Tél. 43 37 35 85) ou Sébastien ROGER (tél. 43 37 32 93).

Dans l'immédiat, nous allons tous prendre un peu de repos avant de repartir avec de nouvelles forces pour la saison future.

Section Football

Echanges Argentré/Louvigné - Babenhausen

Le week-end du 1er mai, les footballeurs argentréens et louvignéens ont accueilli les joueurs du TSV Babenhausen. La rencontre s'est déroulée dans un excellent esprit sportif. Elle s'est soldée sur un score nul de 5 à 5. A cette occasion, les joueurs locaux ont remis aux Souabes un fanion spécialement conçu pour cette occasion. Les joueurs bavarois étaient accompagnés par le président du TSV, M. Martin KLEIGH. Argentréens et Louvignéens se sont vus remettre par leurs hôtes une

écharpe souvenir de cet échange. Le lendemain, en soirée, au local de football de l'US Argentré, responsables, joueurs, élus, et présidente du comité de jumelage se sont retrouvés pour partager le pot de l'amitié.



Hommage aux encadrants

Les 14 équipes engagées en championnat pour la saison 94-95 ont mobilisé 35 encadrants. Le conseil d'administration est particulièrement sensible au travail effectué par ces bénévoles. Que ceux-ci soient remerciés pour le temps consacré aux jeunes de la commune !

Moins de 17 ans

Une expérience a été vécue cette année avec les moins de 17 ans dans le cadre d'une Entente Argentré-Louvigné-Soulgé. Celle-ci s'est avérée très positive. Félicitations aux deux encadrants pour avoir su gérer cette nouveauté !



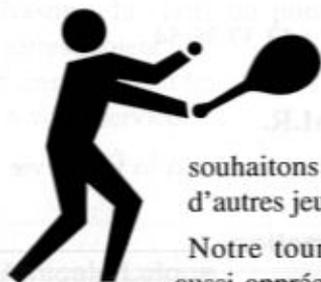
Section Tennis



La saison d'hiver s'achève pour tous les championnats seniors et jeunes pour laisser la place aux différents tournois et à la coupe d'été. Occasion pour les assidus du tennis loisir d'en découdre avec leurs collègues de clubs environnants et tout cela dans la bonne humeur.

Bilan sportif

Un petit regret pour l'équipe fanion hommes qui rate l'accession en excellence régionale parce que battue au goal average. Par contre l'équipe 1 seniors plus accède en prérégionale et à noter la bonne tenue des équipes dames qui terminent à la deuxième place de leur championnat respectif.



Quelques perfs et de nombreuses victoires vont permettre à Véronique TESSIER d'être 3e série dans les semaines à venir et

souhaitons que l'exemple soit suivi par d'autres jeunes filles prochainement.

Notre tournoi dames qui est toujours aussi apprécié a vu la participation d'une quarantaine de joueuses et des rencontres âprement disputées.

Pour votre information, un court extérieur va être réalisé. Il pourra répondre à l'attente de nombreux adhérents qui souhaitent pratiquer leur loisir «à la fraîche» ou sous le soleil.

Je conclurai par le souhait suivant : que la participation et la présence de licenciés et parents soit toujours un soutien important autant pour les jeunes que pour les responsables de la section et je les invite à nous rejoindre pour prolonger l'action menée depuis la création de la section.

Noël FROISSARD

Section Basket-Ball

Et voilà la saison 94-95 terminée. il est l'heure de dresser un petit bilan.



Durant cette saison, nous avons permis à des mini-poussines de s'initier au basket. Cette initiative a connu un vif succès et ces jeunes joueuses se sont montrées très motivées, tant par l'entraînement que par les matches. En début de saison, elles ont connu pas mal de déboires mais à l'issue des derniers matches, elles étaient fières de ramener la feuille. Nous

pouvons, sans aucun doute, constater les progrès de ces joueuses à qui nous souhaitons de continuer dans le même esprit la saison prochaine.

Malheureusement, nous ne pouvons pas renouveler cette initiative avec de nouvelles joueuses, faute de volontaires pour l'encadrement en 1995-1996.

En première division départementale, les cadettes 1 se sont bien comportées puisqu'elles terminent 4ème au classement (dans un groupe de 7).

L'équipe fanion termine en milieu de tableau (5ème sur 11).

Un entraîneur qualifié a proposé ses services pour s'occuper d'une équipe de mini-poussins (garçons nés en 87-88). Un appel a été lancé à ces jeunes pouces. Nous

espérons recevoir des réponses positives car il est temps d'ouvrir la section à des garçons.

A la fin du mois de février, nous nous sommes rendus à Cholet pour assister à la rencontre Cholet-Antibes. Ce déplacement a connu un vif succès d'autant que l'ambiance, lors de ces matches, est remarquable.

Avec la section Tennis de Table, nous avons organisé une soirée Coq au Vin. Cette idée de regrouper les sections permet de mieux nous connaître et de multiplier les fêtes qui sont, maintenant de plus en plus nombreuses.

Nous remercions les responsables du ping Pong de nous avoir tendu la main.

Nous sommes hélas obligés de rappeler, par l'intermédiaire de ce bulletin, que la présence de personnes autres que les joueuses, est interdite dans la salle lors des entraînements.

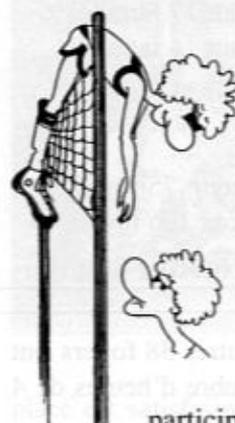
Nous terminons ce bilan en lançant un appel à des bénévoles qui pourraient venir renforcer l'équipe encadrante. Nous en avons besoin.

Bon été à tous.

Isabelle FOUGÈRES

Section Volley-Ball

Le championnat senior masculin s'est achevé le 5 mai. L'équipe termine en milieu de tableau.



Les féminines qui évoluaient en deuxième division départementale ont effectué un très beau parcours qui les amène à la 1ère place à égalité avec l'Étincelle de Mayenne. Toutefois, la montée en division supérieure dépendra des modalités du Comité Départemental.

Cette saison a vu la création d'une équipe benjamine. Ces jeunes ont participé avec beaucoup d'enthousiasme à 8 rencontres départementales et se sont brillamment comportés malgré leur manque d'expérience.

La section profite de cette occasion pour lancer à nouveau un appel à toutes les personnes intéressées par la pratique du volley-balle tant au niveau senior (féminin ou masculin) qu'au niveau de jeunes nés en :

- 1982, 1983 et 1984 pour les filles
- 1983, 1984 et 1985 pour les garçons.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire auprès de :

- Stéphane CORBIN - ☎ 43 37 33 69
- Jean-Pierre MORIN - ☎ 43 37 33 12

Le Bureau

Section Bi-Cross

En ce qui concerne le bilan sportif, les résultats sont positifs puisqu'à l'issue de la saison 1995, le championnat régional a permis à la section d'obtenir les classements suivants :



- 1^{er} en Espoirs Cadets
- 1^{er} en Espoirs Juniors
- 4^{ème} en Garçons

En plus de ce championnat, nous allons participer aux "Quarts de France" et à la finale du championnat de France.

Date à retenir

Le Samedi 16 Septembre, une course promotionnelle est organisée en semi-nocturne. La piste va être remodelée, ce qui permettra aux jeunes pilotes de donner un spectacle de haute qualité.

Le Président

Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural

Rapport d'activités pour l'année 1994

Service Aide aux Familles

Travailleuse Familiale 1 136 h 25 pour 17 familles
Aides Ménagères 892 h 50 pour 14 familles
2 028 h 75 pour 31 familles

Service Aide aux Personnes Agées

Aides Ménagères 7 550 h 75 pour 75 foyers
Total 9 579 h 50 pour 106 foyers

En 1993, il avait été effectué 8 885 h 50 et 86 foyers avaient bénéficié de ces services.

En, 1994, pour la commune d'Argentré, 38 foyers ont bénéficié de ces services pour un nombre d'heures de 4 538,50, qui se répartissent comme suit :

- Aide aux familles : 1 340 h pour 17 familles
- Aide aux Personnes Agées : 3 198 h 50 pour 21 foyers

L'Association emploie 1 Travailleuse Familiale et 11 Aides Ménagères.

Portage Repas

1 144 repas ont été distribués à 10 personnes âgées par 5 bénévoles.

Pour tous ces services, s'adresser :

Travailleuse Familiale :
Mme LESAGE Simone - Tél. : 43 37 33 88

Aides Ménagères :
Mme Yvette MARTEAU - Tél. : 43 37 35 84

Portage Repas :

M. Olivier BONTEMPS - Tél. : 43 37 38 54
ou Mme Yvette MARTEAU

F.A.D.M.R.

Un service à domicile de la naissance à la fin de vie.

Association Argentré Animation

Pour cette année, le nouveau bureau de l'A.A.A. a décidé à l'unanimité de mettre en sommeil le son et lumière traditionnel. Les figurants comme les organisateurs ont besoin de repos et de réflexion.

Néanmoins, l'Association reste active.

Le dimanche 21 mai dernier, la Foire à la Marabille dans le centre-bourg a connu un beau succès. Il est vrai que le temps était de la partie.

Le 8 juillet, nous allons organiser une animation au plan d'eau. Peut-être une pièce de théâtre en plein air. Un feu d'artifices gratuit est également au programme.

D'ores et déjà, une équipe travaille sur le scénario et la musique du prochain son et lumière 1996.

A très bientôt

G. PROUIN

Club du 3^{ème} Age

Ce début d'année 1995 a été marqué par des moments importants dont nous garderons tous de bons souvenirs.

- Election du bureau le 12 janvier qui renouvelle le mandat de Mme Germaine LENAIN pour 3 ans. Elle sera secondée par Mme H. DOUXAMI et Monsieur A. LANDAIS, vice-présidents, Mme I. GOULAY secrétaire, Monsieur A. HOUSSEAU secrétaire-adjoint, Mme Ch. DAVOUST trésorière, Monsieur J. CORBEAU trésorier-adjoint et les autres membres Mmes G. ERVELÉ, G. SIMON, M. HOUSSEAU, Messieurs G. CAHOREAU, Jh. VANNIER, L. HAMELIN.

- Puis ce fut le 20^{ème} anniversaire du Club. Nous remercions les Membres de la municipalité qui ont accompagné Mme Marie MAIGNAN - 93 ans - première présidente, les membres sortants du dernier mandat et surtout M. Ernest SAUDUBRAY qui reçut ce jour-là la Médaille de la Fédération des Aînés Ruraux de la Mayenne. Chansons, vin d'honneur, repas, gâteau d'anniversaire, danse, messe pour tous nos amis disparus...

Et depuis les activités très variées se suivent : Concours de belote et de pétanque, Bal de printemps, Spectacle de danses Russes à Combourg, et déjà 3 randonnées pédestres en mars : du Moulin de Grenusse vers Argentré (la Jouanne en crue) ; en avril : par la Fuye et le Rocher (les activités qui s'en vont et d'autres qui reviennent) ; et en mai : les Fours à chaux et les carrières de Louverné (comparaison).



En ce moment, nous préparons le voyage-séjour au Pays-Basque, la visite du pont de Normandie et plusieurs autres projets...

Consultez bien les affiches d'information...

A votre service.

La secrétaire
I. GOULAY

Amicale Laïque

Au cours de l'assemblée générale du 13 octobre 1994, un nouveau bureau a été élu. Il se compose comme suit :

Président : Jean-Yves HESLEBEUX

Vice-Présidente : Marie-Claude GRUAIST

Trésorière : Laurence GUITTET

Secrétaire : Marie-Hélène MAINE

Trésorière-adjointe : Catherine BELOT

Secrétaire-adjointe : Jeanine BOULEAU

Membres : Ermélinda CHESNEAU

Jocelyne BRAULT

Sylvie ROUZIER

Guy BOISSINOT

Patrice LECOQ

Didier BEAUDET

Le bilan des manifestations qui se sont déroulées au cours des six premiers mois est satisfaisant.

DATES A RETENIR

18 juin

Fête de plein air

9 septembre

Concours de pétanque

Je tiens à remercier toutes les personnes, institutrices, instituteurs, parents d'élèves, bénévoles, amicalistes, qui par leur présence ou leur service, et cela dans un bon état d'esprit, contribuent à la pérennité de notre association.

Le Président
Jean-Yves HESLEBEUX

A.P.E.L. Ecole St-Cyr - Ste-Julitte

Le 1^{er} décembre 1994, s'est déroulée notre assemblée générale au cours de laquelle les bureaux APEL-OGEC ont, respectivement, présenté leur bilan financier pour l'année scolaire 93-94, ainsi que leurs projets pour l'année 94-95. A savoir :

- travaux dans la bibliothèque de l'école avec création d'un coin parents,
- aménagement de jeux sur les cours de récréation,
- conférence sur les métiers d'aujourd'hui présentée par les parents.

Ces deux trimestres passés ont été riches en manifestations, avec :

- le 13 novembre 1994, le loto qui a connu un grand succès avec une excellente fréquentation par les familles et amis,
- le 16 décembre 1994, notre fête de Noël où les enfants nous ont comblé de joie par leurs danses et chants,
- le 4 février 1995, le bal de l'école animé par l'orchestre "Liberté" durant lequel les danseurs ont pu s'adonner à leurs danses favorites dans une ambiance très chaleureuse.

A noter dans vos agendas, notre fête de fin d'année scolaire qui se déroulera le 17 juin prochain.

Bien amicalement
Le Bureau APEL.

A.G.O.R.A.

Association de la Garderie, Organisation de la Restauration Scolaire - Argentré

Cela fait maintenant plus de 2 ans que notre association existe.

A la dernière assemblée générale, l'absence des parents laisse à penser que le travail effectué par l'équipe en



place est satisfaisant. Nous restons, cependant ouverts à toutes suggestions et bonne volonté permettant d'améliorer la qualité de vie de nos enfants.

Nous remercions Mlle LENAIN pour sa collaboration et souhaitons la bienvenue à Mme BRAULT.

Le mercredi 5 avril, les enfants ont été heureux de défiler déguisés dans les rues d'Argentré. Musique, bonne humeur, météo étaient de la partie.

Pour la joie des enfants, des sorties seront organisées au mois de juillet (au moins une par semaine).

Le projet de modification de la cuisine de la cantine qui doit démarrer bientôt, permettra de créer une salle de repos pour les enfants et un atelier d'art plastique.

Le Bureau.

Informations diverses

Analyses Nitrates

Numéro analyse : 95.001558 prélevée le 10.05.95
Nom du point de prélèvement : Captage Montroux
Taux de nitrates (en mg/l) : 53,5
Commune d'Argentré. Nom de l'unité : Argentré-Sud.

Informations

La Direction Départementale de l'Équipement nous précise que les travaux de rectification de la route départementale (RD) n° 32 (route d'Argentré) entre le carrefour de la RD 211 (route de Louvermé) et le pont autoroutier de l'A 81 vont être réalisés pendant une durée prévisible de six mois.

Les travaux d'implantation du projet vont débuter le 30 mai. Les travaux de déplacement de réseaux et de construction de la nouvelle voie commenceront la

semaine du 15 juin.

Certaines phases de chantier nécessiteront des déviations d'itinéraires dont vous serez informé en temps utile.

M.S.A de la Mayenne Comité Communal d'Argentré

Présidente : Renée MAUCLAIR - "Le Grand Naze"

Vice-présidents : M.-Claire HOUSSEAU - "La Vozelle"
Louis BESNIER - "La Coupelière"

Secrétaire : Francis JUHEL - "La Porte"

Membres : Gérard BERTRON - "Le Haut Mont-Roux"
Maurice BREHARD - "La Clé des Champs"
Louis HAMELIN - 6, rue des Mésanges
Auguste HOUSSEAU - 23, rue de Bellevue
Michel LIGER - "Le Bignon"

LA POSTE

Receveur : Tél. 43 37 30 53

Guichet : Tél. 43 37 30 00

BUREAU (heures d'ouverture) :

Lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30
Samedi 9 h 00 à 12 h 00

COURRIER (heures des levées)

Lundi au vendredi 18 h 30
Samedi 12 h 30

Changement de receveur au 01/06/95. M. BOUVET a fait valoir ses droits à la retraite. Son remplaçant, M. BROCHARD prendra ses fonctions au 01/06/95.

HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

Lundi de 11 h 00 à 12 h 00
Samedi de 15 h 00 à 17 h 00

Nota : Elle n'est ouverte qu'aux particuliers.

ETAT-CIVIL

Naissances :

20-06-94 - BIGEON Charles - "La Mézières aux Moines"
04-07-94 - GASTON Joachim - "La Teignouse"
06-07-94 - TISSERAND Corentin - 13, rue des Mésanges
18-07-94 - COMPAGNON Claire - 12, rue de Bellevue
25-07-94 - CHANCEREL Hélène - 2, Hameau du Palis
08-08-94 - MARQUE Eve-Anne - 18, Rue des Rochers
11-08-94 - GARANGER Alexandre - 1, rue de Bel Air
21-09-94 - ROCHER Maxime - "Le Haut Mont-Roux"
08-11-94 - FOUCHER Niels - "Le Fourneau"
12-11-94 - LE TOURNEURS DU VAL François - "Grenusse"
07-12-94 - DELAUNAY Priscillia - "Les Brosses"

14-12-94 - MASSERON Axel - "Le Pavillon"
30-12-94 - LEBLANC Mégane - "Le Grand Grenusse"

Mariages :

09-07-94 - Philippe LE MENTEC et Marylène LECLERC
09-07-94 - Jean-Marc MORICE et Catherine TILLIER
09-07-94 - Franck STEFFEN et Laëtitia FLORY
22-10-94 - Guennadi IVANOV et Nicole MAUSSION

Décès :

10-11-94 - BERHAULT Mickaël - 1, rue de la Certais
PLEUMELEUC

La parution du prochain Bulletin Municipal
est prévue en septembre prochain.

CALENDRIER DES FÊTES

2^{ème} Semestre 1995

- Du 29 Mai au 11 Juin Tournoi de Tennis Grand Prix des Jeunes
- 4 Juin Profession de Foi
- 11 Juin Rallye Pédestre de Familles Rurales
- 11 Juin Course promotionnelle de Bicross
- 17 Juin Fête de Fin d'année scolaire
de l'Ecole St-Cyr - Ste Julitte
- 18 Juin Fête de plein air des Ecoles Publiques
- 21 Juin Fête de la Musique
- 24 Juin Interquartiers de l'US Argentré
- 1 Juillet Comice Agricole Cantonal
- 8 Juillet Journée d'Animation de
l'Association Animation d'Argentré
- 8 Juillet Concours de pêche de la Société de Pêche
- 22 Juillet Soirée du Bicross
- Du 28 Août au 10 Sept. Tournoi de Tennis Hommes
- 9 Septembre Concours de Pétanque de l'Amicale Laïque
- 16 Septembre Course promotionnelle du Bicross
en semi-nocturne
- 24 Septembre Journée du District Paroissial
- 7 Octobre Soirée du Cyclo-Sport
- 15 Octobre Après-midi familial du Club du 3^{ème} Age
- 22 Octobre Fêtes des Classes "5"
- 28 Octobre Soirée du Football
- 12 Novembre Commémoration de l'Armistice 1918
- 18 Novembre Audition de l'Ecole de Musique à Bonchamp
- 25 Novembre Théâtre de l'Ecole St-Cyr - Ste-Julitte
- 2 Décembre Soirée du Comité de Jumelage
- 2 Décembre Repas du C.C.A.S.
- 8 Décembre Concert de l'Ecole de Musique - Eglise d'Argentré
- 9 et 10 Décembre Fête de la Sainte-Barbe
- 15 Décembre Noël de l'Ecole St-Cyr - Ste-Julitte
- 16 Décembre Arbre de Noël des Ecoles Publiques
- 31 Décembre Nuit de la Saint-Sylvestre du Football

Argentré

Bulletin Municipal
